

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

93-648 du 9 DECEMBRE 1993
DECRET N° /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV.-
Portant Inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1991 des Administrateurs Planificateurs de l'Education Nationale des cadres de la Catégorie A, hiérarchie I des services Sociaux (Enseignement)
En tête: KOUNKOU (Léonard)

/_E PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- (/ I S A S :
- (/u la constitution du ~~15 Mars 1992~~
 - (/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du Statut Général de la Fonction Publique ;
 - (/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 64/165 du 22 Mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
 - (/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 règlementant l'avancement des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 74/364 du 30 Septembre 1974 modifiant le tableau hiérarchique des cadres administratifs et économiques de la catégorie A, hiérarchie I de l'Enseignement ,
 - (/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 05 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 85/260 du 05 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
 - (/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990, portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives ;
 - (/u le décret n° 93/316 du 23 Juin 1993, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 - (/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
 - (/u le décret n° 93/342 du 18 Juillet 1993, portant organisation des intérim des Ministres ;
 - (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
 - (/u le procès-verbal de la commission Administrative paritaire d'avancement réunie à Brazzaville, le 23 Mars 1992.-

D.G.B.

D.G.C.F.

DECRETE./-

ARTICLE 1ER: Sont inscrits au tableau d'avancement à deux (2) ans au titre de l'année 1991 les Administrateurs Planificateurs de l'Education Nationale des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent :

POUR LE 4E ECHELON:

- KOUNKOU Léonard, en service à Brazzaville

POUR LE 5E ECHELON:

- NGOUDIABANTOU Née BON-ZEBI (dèle), en service à Brazzaville

POUR LE 6E ECHELON:

- TOBIZABA (André) en service à Brazzaville
- TSOUBALOKO (Emmanuel) en service à Brazzaville

POUR LE 8E ECHELON:

- KITOKO (Ferdinand,) en service à Brazzaville

POUR LE 9E ECHELON :

- BITSINDOU (François,) en service à Brazzaville

POUR LE 10E ECHELON :

- NGOUALA (Pascal,) en service à Brazzaville

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera. --

Brazzaville, le 9 DECEMBRE 1993

PAR LE PREMIER MINISTRE
CHEF DU GOUVERNEMENT ,

LE MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DES REFORMES
ADMINISTRATIVES ,

Jean Prosper K O Y O :

COPIES:

JORC.....1
DGFP/DCCA.....2 DPAA/SP.....5
DGFP/BSA.....2 DRE.....1
DGB/DGCF.....4 INTERESSES.....7
SGG/BC.....2 DOSSIER/DCFP.DPAA.14
MEN-CAB.....2

SECRET